MUTATIONS 2020

La campagne 2020 s'ouvre dans un contexte de régression vertigineuse des droits des agents. Désormais, l'**affectation à la RAN et une spécialité/ ou mission-structure n'existe plus**. S'y substitue **une affection nationale au département.**
Pour vous aider dans vos démarches, la CGT Paris organise des permanences sur l'ensemble des sites et vous présente, pour cette campagne 2020, quelques **nouveautés marquantes** et **spécificités parisiennes**.

DATES DU MOUVEMENT

Ouverture : 20 décembre 2019
Clôture : 24 janvier 2020 y compris pour les candidats classés « excellent » sur liste d'aptitude et admissibles à l'examen professionnel et concours internes spéciaux ;
14 février pour les agent.e.s dont l'emploi est transféré ou supprimé ;
20 avril au titre d'une priorité nouvelle.

DELAIS DE SEJOUR

Le délai de séjour est de **deux ans**. Les agents mutés dans le mouvement national et/ou local ne pourront pas participer au mouvement du 1er septembre 2020.
Ce délai est réduit à un an en cas de priorité pour rapprochement, situation de handicap, CIMM DOM.
Délais spécifiques :

- 1ère affectation (hors rapprochement),
- B affectés à la DGE,
- Postes au choix.

A LA DISPOSITION DU DIRECTEUR

Le vœu ALD n'existe plus en raison de l'affectation nationale au département

NOMBRE DE VOEUX

Le nombre de vœux est illimité en nombre de directions.
Il est limité à 5 départements pour les demandes liées, dont l'examen est conditionné aux contraintes de calendrier d'élaboration des mouvements de chaque catégorie.

POSTES AU CHOIX

Il existe des situations où l'administration déroge à la règle de l'ancienneté.
Le recrutement s'effectue par un appel à candidature.
Les contrôleurs stagiaires ne sont pas autorisés à participer à l'appel à candidature.
Les postes d'EDR sont désormais pourvus au niveau local, au choix.

HIERACHISATION DES PRIORITES

Les vœux de mutation des agents internes à la direction sont classés avant les vœux des nouveaux arrivants (sauf promus de C en B restants sur leur direction).
La priorité pour handicap prime toutes les autres priorités. Les vœux non prioritaires sont classés après les vœux prioritaires.

PRIORITE SUPRA DEPARTEMENTALE

L'administration a décidé de créer une nouvelle priorité en matière de transfert d'emploi qui primerait toutes les autres priorités :

- missions transférées dans un autre département : possibilité de suivre la mission,
- service restructuré : possibilité de rejoindre un département limitrophe de son département actuel.

Pour en savoir plus

▼

1- Site CGT DGIP National : « Mutations 2020 »

2- Site CGT DRFIP 75: « tableaux de mutations Paris »

Tout vœu exprimé engage l'agent à rejoindre l'affectation concernée s'il obtient satisfaction dans le mouvement.
La CGT attire tout particulièrement votre attention sur ce point. La Direction Générale a considérablement durci ses positions.

QUELQUES PARTICULARITES PARISIENNES

GESTION DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Les changements de services au sein de cette division (près de 140 agents) appartenant au pôle Secteur Public Local donc aux services de Direction ne relèvent ni des mutations nationales ni même des affectations locales…mais du bon vouloir des responsables du pôle.

DEMETROPOLISATION

Le DRFiP se refuse toujours à communiquer son plan de délocalisation. Le transfert hors Paris de nombreux services est à prévoir dans les très proches années à venir.

Ce que l'on sait déjà pour l'année 2020 : le site Bénard (14ème) accueillant les TP CHS et EPL disparaitra (date non connue à ce jour), le site Abbé Groult (15ème) sera progressivement vidé de ses services.

MUTATION INTERNE

Conséquence de l'affectation au département, si vous souhaitez bouger dans Paris, vous n'avez plus à déposer de mutation nationale. Vous devrez déposer une demande de mutation lors du mouvement local (voir « hiérarchisation des priorités »).

Conséquence de l'affectation au département, si votre structure déménage dans un autre site parisien, **vous avez l'obligation de suivre le déménagement**. Si vous ne pouvez suivre la mission faute de place, vous « bénéficierez » d'une priorité sur tout emploi vacant de la DRFiP. Il s'agit d'un important recul. Ainsi, avec ces nouvelles règles, les agents du service Dépense SPL, qui en 2017 n'avaient pas souhaité suivre l'installation en mode SFACT de leur service dans le 13ème et avaient pu rester à Réaumur (2ème), seraient aujourd'hui obligés de partir.

DELAIS DE ROUTE

La Direction assimile Paris et la petite couronne (92, 93 et 94) à un seul département et Paris comme une résidence et non un département. Dans le premier cas, le délais de route est d'un jour, zéro dans le second.

VIGILANCE ACCRUE

Les CAP Nationales et Locales d'affection ont disparu. Nous ne pouvons que vous inviter à solliciter nos militants pour vous aider dans vos démarches.

CONTACTS CAPL

CAPISTES A

Françoise COLLIOT
Jean-François MAGLIOCCO

CAPISTES B

Olivier LEGROS
Lætitia LEROY
Christine KERMOAL
Judith TOURILLON

CAPISTES C

Stéphane TRICOT
Ivan RICOLLEAU
Zahia ABDEDDAIM
Orazio DI BENEDETTO

PERMANENCE MUTATIONS

Mardi 7 Janvier

13h30 à 17h

Local CGT- 7ème Etage (bâtiment annexe)